

Intervention de Madame Nicole BRICQ

Ministre du Commerce Extérieur

*

Conférence ministérielle de l'OMC

Jeudi 5 décembre 2013 – Bali

1. Les penseurs des Lumières avaient rêvé d'un monde où les personnes, les idées, les produits et les services circuleraient librement pour le plus grand bien de tous.

Mais c'est seulement au siècle dernier que l'Histoire a finalement accouché, dans la douleur des deux guerres mondiales mais aussi dans la ferveur de la reconstruction, de ce rêve du multilatéralisme que l'OMC

s'efforce de concrétiser depuis sa création il y a bientôt 20 ans.

L'OMC a été créée à un moment où les échanges planétaires commençaient leur folle accélération, la valeur des exportations mondiales passant de 2 000 milliards de dollars en 1980 à plus de 18 000 milliards en 2012, les économies devenant dans le même temps de plus en plus interdépendantes.

Réguler les échanges mondiaux en substituant le dialogue et la négociation au pur rapport de force et en fixant comme objectif au commerce le bien-être

collectif et le développement durable : tels ont été, dès ses débuts, les nobles objectifs de l'OMC.

C'est pourquoi je tiens à rendre hommage à Pascal Lamy pour son action à la tête de l'OMC pendant huit ans au cours desquels il aura su, parfois au cœur de la tourmente, tenir le cap du multilatéralisme en rendant notre organisation plus ouverte et plus démocratique.

D'ores et déjà, je félicite Roberto Azevedo pour l'infatigable volonté de dialogue qu'il a su déployer afin d'organiser cette conférence ainsi que pour sa détermination

à défendre si fermement la vocation de notre organisation.

Mais je veux que chacun mesure ici la gravité de l'instant.

C'est le rôle de la France, je crois, d'être « la grande embêteuse du monde », pour citer l'un de nos auteurs, Jean Giraudoux. Ceux d'entre vous qui me connaissent savent que j'ai mon franc-parler, et que ce n'est pas un rôle de composition pour moi quand je me fais la porte-parole de cette France qui ne se satisfait pas du désordre du monde, de cette France qui sans façon se permet quelquefois de rappeler à la

communauté internationale les grands principes qui ne doivent jamais cesser d'inspirer son action.

2. Je le dis donc avec force : le repli sur soi n'est pas la solution, et c'est cela que nous ne devons pas perdre de vue.

Alors oui, bien sûr que nous soutenons l'accord sur la facilitation du commerce, qui profiterait à tous les participants du système multilatéral. C'est un accord où tout le monde gagne.

Bien sûr aussi que nous pensons que les dispositions de cet accord en faveur des

pays les plus vulnérables leur donneraient plus de chances pour réussir dans le commerce mondial.

Et nous comprenons aussi les propositions agricoles. Mais non, en effet, nous ne souhaitons pas que l'Union européenne soit pénalisée, elle qui a réduit considérablement ses subventions à l'exportation depuis Hong-Kong, et qui a été la seule à le faire. Le résultat final des discussions devra être compatible avec la réforme récente de la PAC, qui prévoit un recours possible aux restitutions aux exportations en cas de crise. Ce n'est pas

une question d'intérêt régional, c'est une simple question de justice.

3. Mais l'essentiel n'est pas dans le détail même de ce dont nous débattons aujourd'hui. L'essentiel, c'est qu'un accord sur ces textes relancera l'OMC, c'est que des concessions des uns et des autres permettent de tenir fermement le cap du multilatéralisme, ce qui est dans l'intérêt de tous à long terme. Il y a place en effet pour trouver les bons compromis.

Le multilatéralisme donne à chacun la possibilité de participer à la définition des normes commerciales communes.

Il a aussi pour vertu de simplifier un système commercial bien trop complexe voire contradictoire à l'échelle internationale, de fixer des règles mondiales et donner ainsi aux entreprises une lisibilité que fait perdre la multiplication des accords bilatéraux. Fruits de négociations entre des acteurs aux intérêts divers, ces accords complexifient les règles, rendent plus difficiles l'exportation des entreprises de petites tailles, brisent cette égalité d'information sans laquelle il n'y a pas de justice ni de prospérité possibles.

4. Trouver un accord ici à Bali permettrait à l'OMC de trouver l'impulsion nécessaire

pour conclure le reste du cycle de Doha et adapter notre action commune aux enjeux contemporains.

Accroître encore la transparence de l'OMC, en finir avec la « politique du lampadaire » par laquelle les disciplines s'appliquent seulement à ceux qui notifient leurs actions et mesures de politique commerciale, renforcer les interactions entre les Parlements et la société civile, sont autant de mesure qui permettraient de réenchanter l'OMC en y faisant de nouveau fructifier le débat.

Permettre aux Pays en développement de tirer pleinement parti des opportunités qui

se présentent à eux, faciliter le commerce et la poursuite de l'initiative de l'Aide pour le Commerce, ce serait rappeler que l'OMC avait d'abord pour nom l'OMCD, avec un « D » pour Développement.

Renforcer la cohérence de la gouvernance mondiale, faire évoluer les niveaux de responsabilité entre les membres de l'OMC, resserrer les liens entre notre organisation et les autres organisations intergouvernementales, prendre mieux en compte les aspects sociaux et environnementaux du commerce international, seraient autant de pas vers un monde plus ordonné.

5. Le multilatéralisme est en effet le seul système qui puisse permettre à tous les pays, quelles que soient leur taille ou leur puissance, de participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des règles du commerce international.

L'OMC, l'espoir dont il est porteur, la volonté de justice qui l'anime et le porte, sa capacité de fédérer un dialogue qu'il n'appartient qu'à nous de rendre plus intense et plus constructif, constitue le meilleur remède contre la loi du plus fort dans le commerce international.

Nous ne voulons pas d'un monde où les marchés s'ouvrent à coups de menton, où des traités inégaux sont imposés aux conquis par les conquérants, où la domination commerciale se pare des atours de la légalité.

Je continue de penser que la défense de l'intérêt particulier ne contredit pas l'intérêt général.

Je continue de penser que le multilatéralisme concerté, programmé, garanti, est la condition nécessaire de la prospérité durable, de la prospérité pour tous et pour chacun. Défendre l'OMC, c'est défendre le multilatéralisme, c'est

continuer de vouloir progresser ensemble
vers l'idéal d'un monde toujours plus juste
et plus ouvert.